

Accusé de réception en préfecture
041-214101453-20260916-DEC2026-13-AI
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

DEPARTEMENT DE LOIR & CHER
COMMUNE DE MONTHOU SUR BIEVRE 41120

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 2026-13

Nature de l'acte : 1. Commande publique 1.1 Marchés Publics

**Objet : Décision portant sur l'acquisition d'un taille haie-
Entreprise de jardinage GREEN 41**

Le Maire de la Commune de Monthou-sur-Bièvre,

Vu le code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-05-22 en date du 28 avril 2026, par laquelle le maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal, autorisant le Maire à "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant n'excédant pas le seuil de 15 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un taille haie pour le service technique.

CONSIDERANT les offres reçues des entreprises GREEN 41 et BOISSEAU

Après analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de passer commande auprès de l'entreprise GREEN 41, 326 avenue du Grain d'Or, Vineuil 41350, afin d'acquérir un taille haie destiné au service technique de Monthou sur Bièvre pour un montant de 961.55 €HT (1 153.86 €TTC).

Article 2 : de signer le devis correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : la présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire,

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

-Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,

-l'Entreprise GREEN 41

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Monthou-sur-Bièvre, le 16 septembre 2026

Le maire, Eric JAHAN

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en Préfecture de Loir-et-Cher
le 18 SEP. 2026
et publication en ligne : 18 SEP. 2026
Eric JAHAN, Maire

